

HOUNIE Jean-François

De: Patrick LEGARRE <legarrepak@orange.fr>
Envoyé: mercredi 3 septembre 2025 21:11
À: Enquete publique PLUI
Objet: revision plu Monein LEGARRE
Pièces jointes: demande plu 1.jpg; demande plu 3.jpg; demande plu 4.jpg; demande plu 5.jpg; demande plu2.jpg

Bonjour,

Ci joint ma demande d'observation dans le cadre de l'enquête publique relative à la revision du PLU.

Monein Parcelle AC-244 et AC-248.

Merci de me dire s'il manque un document.

Cordialement

Karine LEGARRE

06.88.53.25.55

legarrepak@orange.fr

LEGARRE Karine.
140 Allée des primevères
64150 LAGOR.
06.88.53.25.55

Lagor, le 31 août 2025

Objet : Observation dans le cadre de l'enquête
Publique relative à la révision du PLU de Brouin

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je soussignée LEGARRE Karine 140 Allée
des primevères 64150 LAGOR - Propriétaire des
Parcelles cadastrées AC 244^{er} AC 248 - situées
sur la commune de MONEIN - Souhaite
formuler la présente observation dans le
cadre - de l'enquête publique relative au
Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Nous avons une grange sur la parcelle AC244
cette grange est rattachée à un terrain AC248,
Une parcelle précédemment classée en Zone
urbaine constructible -

En allant sur le site de la CCLO, nous

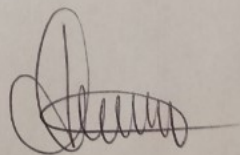
Je souhaite donc solliciter le reclassement de cette parcelle dans son intégralité en zone urbaine constructible, afin de pouvoir y réaliser notre projet immobilier de logements destinés à la location.

Ce projet contribuerait à l'offre locative locale en matière d'habitat.

Je vous demande donc monsieur de bien vouloir prendre en compte ma requête.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veillez agréer monsieur le commissaire enquêteur l'expression de mes salutations distinguées





Vue: Terrain plus large

Département :
PYRENEES ATLANTIQUES
Commune :
MONEIN

Secteur : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 29/01/2025
(fuseau horaire de Paris)

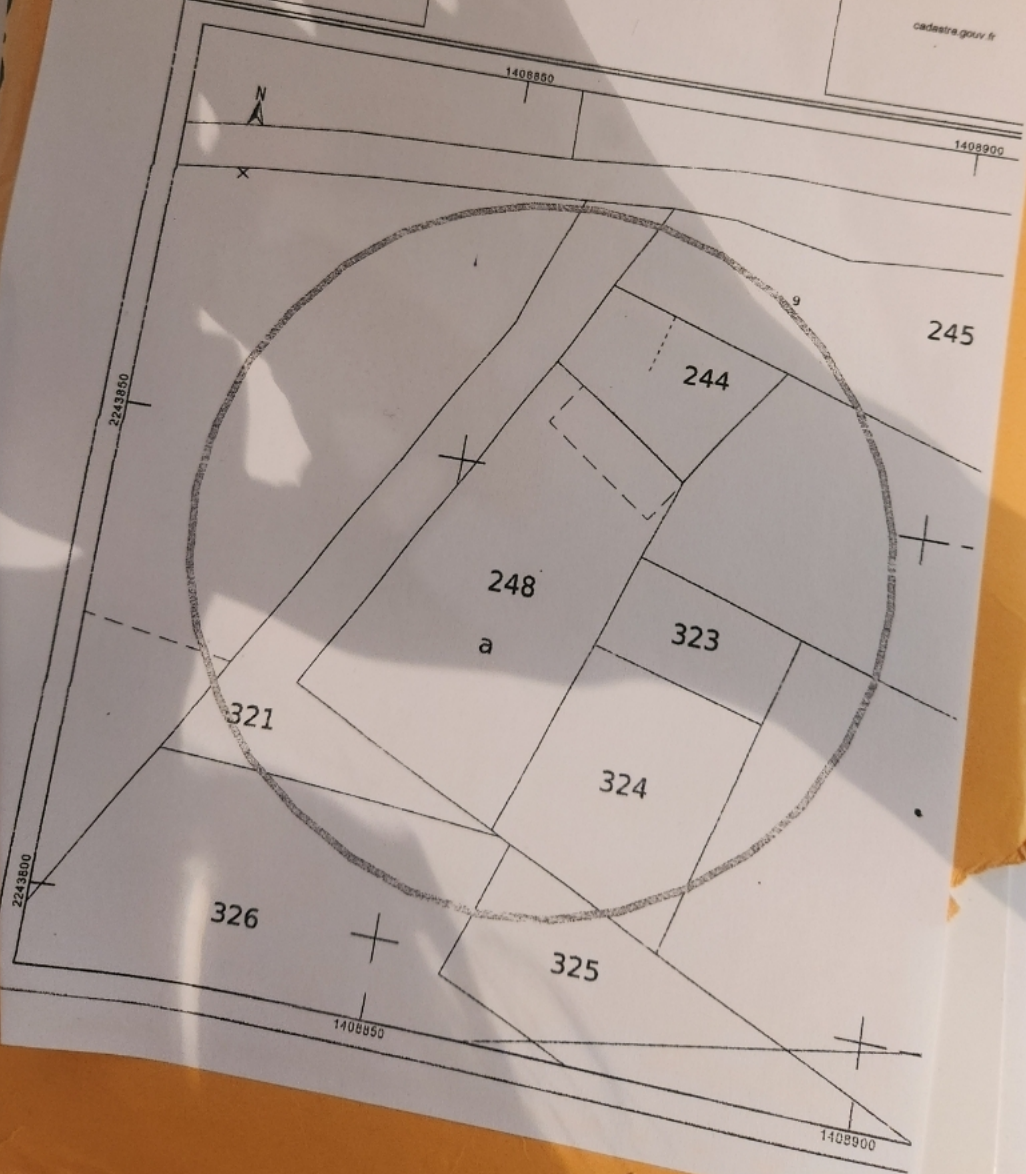
Coordonnées en projection : RGF93GCG43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est g
par le centre des impôts foncier su
PTOC Béarn
6 rue d'Orléans BP 1812 64016
64016 PAU CEDEX
tél. 05 59 66 60 78 - fax
ed@A.ptoc.bearn@dgif.finances.gp

Cet extrait de plan vous est délivré p

cadastre.gouv.fr



apprenons que cette parcelle a été reclassée
en partie. Une partie de cette parcelle devient
donc non constructible - pourquoi ?, rendant
impossible la réalisation d'un projet de
construction.

Toutefois je tiens à vous préciser que
ce terrain se situe en continuité de la
construction existante et en continuité du
tissu urbain existant.

Entouré de maison, construction, donc
desservi par les réseaux (voirie, eau, électricité...)

Elle ne présente pas de contraintes environnementales
majeures connues.

Nous avons pour projet de restaurer la
grange et nous envisageons d'y faire 2 constructions
pour de la location.

Hors la décision qui a été prise, bouleverse
tous nos projets.